

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

**PRÉSENTS** : Antoine MARTINEZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Maud CHEVALIER, Claude VASSEUR, Anne PEREZ, Cédric LAVABRE, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Cédric LAVABRE Philippe LAGARDE

**EXCUSÉS** : Laurent HANDCHUMACHER pouvoir à : Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM

**ABSENTS** : Laetitia KLEYKENS, Amandine RIOU

## **1) Projet 8000 arbres**

Dans le cadre du projet 8000 arbres par an dans lequel le département nous fournit (achat plus livraison) les arbres, il est demandé à la commune de s'engager à respecter les mesures d'accompagnement pour assurer le succès de la plantation, c'est-à-dire le choix du lieu d'implantation et l'entretien quotidien des arbres.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **2) Éclairage public : transfert de compétences Hérault Energies"**

Il est demandé au conseil municipal de confirmer le transfert à Hérault Energies de la compétence « investissement éclairage public et éclairage extérieur » tel que décrit à l'article 4.4.1 des statuts du syndicat et dont les conditions financières ont été précisées par délibération de Hérault énergie à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de cinq ans minimums.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **3) Tarif prêt de draps du gîte pour 2022**

En fonction de contraintes informatiques il nous faut reformuler les tarifs de prêt de draps et du linge de toilette du gîte.

Il est proposé :

- Draps pour lit double : 25 €.
- Draps pour lit simple : 15 €.
- Linge de toilette : 8 € par personne

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **4) Intégration au domaine public du lotissement de l'Orée du bois**

Le conseil municipal doit répondre à la demande des propriétaires du lotissement de l'Orée du bois d'intégration au domaine public, dans la mesure où l'état des lieux montrera qu'il est en parfait état.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*